

Loi organique de 1983

M. Howie: Monsieur le Président, je suis gré au député de ses observations affables. Au sein de notre parti, la politique fait l'objet d'une évolution constante. Je pense que c'est le député de Halifax, sauf erreur, qui a abordé le dernier cette question et qui a déclaré que notre parti rétablirait le ministère de l'Expansion économique régionale et j'imagine même si l'on ne saurait prévoir l'avenir, qu'il rétablirait les accords généraux de développement et le reste.

En matière de développement, il y a vraiment place pour des octrois, des apports, des prêts, des garanties, des garanties de prêt et des incitations fiscales. Deux fois déjà j'ai pris la parole à la Chambre pour traiter des incitations fiscales en ce qui concerne les dépenses, le capital et la main-d'œuvre. Je trouve que des programmes comme ceux-là sont extrêmement importants.

En outre, j'aimerais mentionner le très intéressant programme DISC qui existe aux États-Unis. Voilà un programme avantageux auquel nous devrions songer. Il s'agirait en l'occurrence d'établir dans nos ports de l'Atlantique et du Pacifique une zone de libre échange où nous pourrions construire des usines de montage, importer en franchise des biens provenant des pays en voie de développement, et mettre à profit la technologie canadienne, de façon à reprendre certains des marchés étrangers que nous avons perdus ces dernières années. La création de telles zones, dans les provinces de l'Atlantique notamment, favoriserait grandement notre commerce et remettrait un plus grand nombre de nos concitoyens de ces provinces au travail.

Les emplois ainsi créés seraient permanents et se multiplieraient en même temps qu'évoluerait notre technologie. Dans certains domaines, celle-ci figure parmi les meilleures du monde.

Je suis gré au député de ses propos et je l'en remercie.

M. le vice-président: Le député de Churchill a la parole pour poser une brève question supplémentaire.

M. Murphy: J'ai en effet une très brève question supplémentaire à poser. Le député a rappelé la position qu'avait prise son ancien chef lorsque celui-ci avait pris la parole à Halifax. Je serais curieux de savoir si le nouveau député de Central Nova (M. Mulroney) s'est prononcé au sujet du MEER et des ententes-cadres de développement lors de la dernière élection partielle. Le cas échéant, qu'a-t-il dit au juste?

M. le vice-président: Ce n'est certainement pas là une question supplémentaire des plus brèves. Le député de York-Sunbury (M. Howie) souhaite-t-il y répondre?

M. Howie: J'estime avoir essentiellement répondu à la question du député quand j'ai parlé tout à l'heure. Je puis me souvenir de tout ce qui a été dit lors de l'élection partielle à Central Nova. En fait, les journaux dans ma région du Nouveau-Brunswick ne nous en ont pas fait un compte rendu des plus complets. J'ai appris, à la lecture de ces journaux, que onze ministres du cabinet se sont rendus dans la circonscription de Central Nova pour y faire élire un député conservateur.

M. Breau: Monsieur le Président, j'aimerais que le député me donne une précision. Lorsqu'il a répondu au député de

Churchill (Mr. Murphy), j'ai eu l'impression que, à ses yeux, en vertu de ce projet de loi, cette réorganisation permettrait de supprimer les ententes-cadres de développement. Est-ce que je me trompe, ou bien croit-il vraiment que cette réorganisation fera que l'on ne signera désormais plus d'ententes-cadres de développement? Est-ce bien ainsi qu'il perçoit la réorganisation du gouvernement?

• (1250)

M. Howie: Le député de Gloucester (M. Breau) a très bien compris mon interprétation de ce projet de loi. J'ai posé la question au ministre au comité du département d'État au développement économique régional. Il m'a dit avoir un échancier en ce qui a trait à l'élaboration de nouveaux accords généraux remplaçant les ententes-cadres de développement, dont il n'a pu m'expliquer la nature exacte. Ces ententes-cadres de développement sont maintenant, pour la plupart, caduques. Au Nouveau-Brunswick, toutes les ententes auxiliaires sont dans ce cas.

Au cours du récent débat sur le budget, les premiers ministres provinciaux ont dit avoir bien des difficultés à conclure une nouvelle entente avec le ministre. Le député étant un membre influent du gouvernement et très attentif aux besoins du Nouveau-Brunswick, j'espère qu'il se joindra à moi pour exhorter le ministre d'État chargé du Développement économique et régional à essayer d'instaurer le plus rapidement possible ces nouveaux accords de développement pour remplacer ceux qui sont arrivés à expiration au Nouveau-Brunswick.

M. Breau: Monsieur le Président, je n'ai pas demandé au député de quoi il s'était entretenu ou non avec un ministre. Ou voit-il des changements aux ententes-cadres de développement par rapport à ce qui est prévu dans la loi? Peut-il me montrer dans ce projet de loi une modification aux ententes-cadres de développement que ce soit sur le plan juridique ou autre?

J'aimerais bien, en outre, monsieur le Président, que le député rétablisse les faits, car il vient de nous dire, involontairement sans aucun doute, que toutes les ententes auxiliaires découlant des ententes-cadres au Nouveau-Brunswick venaient à expiration. Or, il y en a au moins une qui est toujours en vigueur. Et il en reste au moins trois autres qui font l'objet de négociations. Que je sache, personne n'a encore décidé qu'il n'y aurait plus de nouvelle entente-cadre conclue au Nouveau-Brunswick et je suis ce dossier de très près.

M. Howie: Monsieur le Président, je ne vois pas où le député veut en venir, mais je vais tâcher d'être plus clair pour sa gouverne. On propose de supprimer le ministère de l'Expansion économique régionale dans cette mesure, le seul ministère dont la vocation est de favoriser le développement des régions les plus défavorisées. On démantèle ce ministère en le divisant en deux parties. La partie opérationnelle relèvera dorénavant du ministère de l'Expansion industrielle régionale et l'autre qui s'occupait des ententes-cadres de développement, celle du ministre d'État chargé du développement économique et régional, formera dorénavant un nouveau ministère.